

R. Par. 25. Jan. 69 : +
29Bq

Dorange ce 7^{me} Janvier 1663.

Monsieur.

Il est bien juste que je vous rende mille actions de grace de la bonté qu'il vous a plu d'avoit pour moy et à Son Altesse aussi de me gratifier d'un Decret et response favorable sur la requête de Monsieur l'amonier mon beau-frere, Je n'avois pas tardé jusqu'à ce jourd'hui à macquiter d'un devoir de cette nature. Si l'absence de quelques uns des Messieurs du bureau n'en avait retardé la verification et registre, mais puisque le 3^{me} Juillet courant le tout a été reçu avec respect et vérifié et enregistré n'erte le greffe

II. Domaine Je cometrois un trop grand
crime et une inciuité irreparable si
je ne vous en teymoigne. ma fuyre recognoissance
jen auvois fait volomphies de même au
regard de son Altesse madame, si le profond
respect ne meut imposte silence Jusqu'à ce
que dans la fonction de cette charge Je
rencontre des occasions dont je luy doive donner
compte. Je pere qu'il ne manquera pas de subir
d'autant plus qu'ela mouoy depuis son établissemens
commence a prendre un travail aces. Beau
coniderable expandant. Je ne cesseray de priordes
pour la confiration des sacrees personnes de
leurs Altesses. et la vostre comme estant plus
que neul autre.

Monsieur.

Votre très humble
et très obéissant
serviteur
Vichet

Henry Vichet